infos 68

avril 2017

MGEN
La référence

Rejoignez-nous
sur twitter :
@mgenhaut-rhin

70 ans MGEN
et Rencontres Mutuelles
11 mai 2017 · 18h
Cité du Train · Mulhouse

mgen

Sommaire

- Édito 2
- Débat sur la Santé au Palais Brongniart 3
- Conférence-débat à la Cité du Train : avenir MGEN et rencontre mutuelle 4
- Des prestations servies en 2016 5
- Votre Espace personnel Convention médicale et ameli.fr 6
- Pagayer contre le cancer du sein Vocal'iz 7
- Espace d'Accueil et d'Écoute 8

ESPACE PERSONNEL MGEN

Pour suivre vos remboursements, trouver les centres de santé MGEN, prendre contact avec nous : rendez-vous directement sur AppStore ou scanner le flash code. www.mgen.fr pour le PC

Disponible sur App Store

MGEN infos 68

Publication destinée aux adhérents de la MGEN

Directeur de la publication : *Élisabeth Augé*

Illustrations et photographies : *MGEN*

Conception : *Phonem Communication*

Impression : *Imprimerie Régnière*

Tirage : 16 500 exemplaires

Sécurité Sociale MGEN

10, rue Gustave Hirn

BP 2429 · 68067 MULHOUSE Cedex

Tél. : 3676 (Coût d'un appel local à partir d'un poste fixe)

Fax : 03 89 42 75 47

Internet : www.mgen.fr

Courriel : sd068qr@mgen.fr

HORAIRES D'OUVERTURE

Accueil physique :

Du lundi au vendredi de 9h à 17h30 en continu, sauf les mardis : ouverture à 10h. Pendant les congés scolaires de 9 heures à 16h30

Accueil téléphonique :

Du lundi au vendredi de 8 h à 18 h30 sans interruption

Permanence à Colmar :

Les 1er et 3e mercredis de chaque mois (sauf août) de 14h30 à 16h30 dans les locaux des PEP ALSACE, 8 rue Blaise Pascal à COLMAR.

mgen · MUTUALITÉ FRANÇAISE · groupe istya

70 ans sur la Place de la Santé

Du 23 au 28 juillet 1946 : Congrès du SNI (Syndicat National des Instituteurs).
En février 1946, un questionnaire est envoyé à toutes les sections départementales du SNI signé d'Henri Aigueperse, secrétaire général et de Marcel Rivière, secrétaire de la Commission Nationale.
Les questions posées : créer une mutuelle générale par la fusion des organisations ? Une garantie individuelle ou familiale ? Adhésion obligatoire ou facultative ? Une cotisation prélevée sur le salaire ? L'État doit-il subventionner ?

Sous l'impulsion de Marcel Rivière, rapporteur des contributions du Congrès, ***le 8 décembre 1946 est créée la Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale.***

Nous fêtons cette année le 70e anniversaire de notre mouvement qui est issu de la fusion de 132 sociétés de Secours Mutuels pour se protéger contre les pertes de salaires et le décès, pour venir en aide aux veuves et aux orphelins.

Depuis le premier sanatorium de lutte contre la tuberculose construit en 1906 à Sainte-Feyre dans la Creuse, notre Mutuelle s'est dotée progressivement de 35 établissements médicaux et médico-sociaux.

Nous avons toujours été innovants en matière de santé mentale, de prise en charge du handicap. Dès 1953, l'expérience « soins coûteux » a permis aux adhérents d'être remboursés pour des actes très peu voire non remboursés par l'Assurance Maladie : la vasectomie, l'insémination artificielle, l'anesthésie péridurale, la fécondation in vitro, etc.
Nous étions et nous demeurons sur cette Place de la Santé qui est notre environnement, notre champ d'actions, notre identité.

Précisément quelle est la place de la santé dans les programmes des prétendants à la fonction présidentielle ?
Les sujets sur notre système de santé tels que le financement, l'accès aux soins, les déserts médicaux, l'optique, le dentaire, les dépassements d'honoraires, etc. sont inscrits dans tous les programmes des candidats.

Nous sommes satisfaits qu'enfin la santé soit un sujet principal des projets présidentiels.
La Mutualité Française a donc saisi cette opportunité pour ouvrir la plate-forme « Place de la Santé » depuis le 1er décembre afin de décrypter, d'interpeller les candidats sur les grandes préoccupations des Français sur la protection sociale et la santé. Je vous invite à participer aux débats en postant vos réflexions, en consultant les propositions des candidats sur le site ***« placedelasante.fr ».***

La MGEN au sein de la Fédération Nationale de la Mutualité Française est plus que jamais un acteur actif et participatif pour améliorer notre système de santé au profit de toute la population.

Pierre BEOVARDI
Président MGEN Haut-Rhin

Débat sur la Santé au Palais Brongniart

Le 21 février dernier au Palais Brongniart dans le 2e arrondissement de Paris, le Président de la Mutualité Française Thierry BEAUDET a invité tous les candidats à la présidentielle à venir exposer leur politique en matière de protection sociale. Seuls 5 prétendants ont répondu positivement : Emmanuel MACRON, Nicolas DUPONT-AIGNAN, Benoît HAMON, Yannick JADOT et François FILLON. Dans l'ordre cité, chacun avait cinq minutes pour décliner ses propositions puis devait répondre aux questions des représentants des trois Think Tanks : la Fondapol, la Fondation Jean-Jaurès et Terra Nova. Les questions récurrentes ont été abordées telles que :

- *l'accès aux soins (proposition : augmenter le numérus clausus),*
- *le reste à charge des ménages (proposition : le ramener à zéro ou proche du zéro à la fin du mandat),*
- *le tiers payant généralisé (avis partagés),*
- *les déserts médicaux (proposition : créer des Maisons de Santé Pluridicisplinaires et inciter les médecins à s'y installer),*
- *prises en charge à 100 % des lunettes, des prothèses dentaires et auditives, le financement (soit relever la CSG, soit appliquer la TVA sociale, soit prélever par l'impôt),*
- *la prévention (tous les candidats présents étaient unanimes pour renforcer la prévention).*

L'événement diffusé en direct sur les chaînes Public Sénat et LCP a connu une audience record. Il est toujours consultable sur le site PlacedelaSante.fr

Les retombées médiatiques sur les radios France Inter et RTL, sur TF1, sur France 2 et France 3 ont montré l'intérêt que porte la Mutualité Française dans le débat sur le système de santé.

70e anniversaire de la MGEN à la section de Mulhouse le 8 décembre 2016

Conférence-débat à la Cité du Train : avenir MGEN et Rencontres Mutuelles

À l'occasion du 70e anniversaire MGEN, la Section du Haut-Rhin organise une conférence-débat animée par l'historienne Charlotte SINEY. Elle retracera l'histoire de notre mutuelle depuis sa création puis elle nous dira quelles seront les pistes d'évolution de notre mouvement. Nous aurons un temps d'échange avec les adhérents mutualistes. Dans le prolongement du débat, nous aborderons les réflexions dans le cadre de « Rencontres Mutuelles » qui porteront sur l'évolution des offres MGEN, sur les nouvelles proximités et sur la construction de l'UMG (Union Mutualiste de Groupe) qui est un grand groupe mutualiste composé de Mgen-Istya-Harmonie Mutuelle.

À l'issue de cette soirée, nous remettrons un prix de dessin pour un(e) élève et pour son école sur le thème « La Solidarité ».

Nous terminerons par un moment convivial autour d'un buffet.

Nous vous invitons à participer nombreux à cette soirée qui aura lieu le 11 mai 2017 à 18h à la Cité du Train - 2 rue Alfred de Glehn - MULHOUSE. Le nombre de places est limité aux cent premiers inscrits.

L'inscription est obligatoire avant le 4 mai et doit être effectuée sur https://goo.gl/LhMzWl ou via le QRcode ci-dessous :

Des prestations servies en 2016

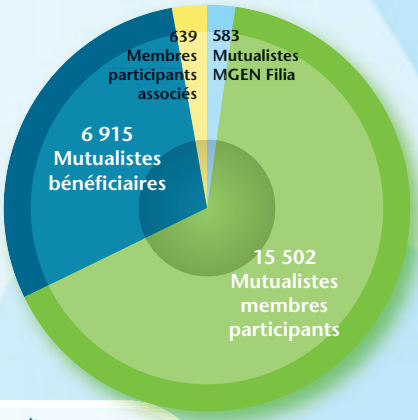

Population :

- *15 502 Mutualistes membres participants*
- *6 915 Mutualistes bénéficiaires*
- *583 Mutualistes MGEN Filia*
- *639 Membres participants associés*

Soins courants dentaires et optiques

• Soins courants	5 448 142 €
• Soins dentaires	2 111 883 €
• Optique	1 397 591 €

Aides au logement

• Caution	28 prêts
• Assurance de prêts	83 prêts
• Assurance chômage	10 prêts

Maternité

• Aide à la maternité	14 880 €	92 bénéficiaires

Compléments de revenus

• Allocations journalières	713 262 €	240 bénéficiaires
• Allocations d'invalidité	258 744 €	98 bénéficiaires

Prévoyance

• Allocation décès	121 600 €	128 bénéficiaires
• Invalidité décès	801 910 €	265 bénéficiaires
• Orphelinat	37 108 €	48 bénéficiaires

Autonomie

• Handicap	53 925 €	138 bénéficiaires
• Dépendance	38 052 €	88 bénéficiaires
• Dépendance totale	104 039 €	81 bénéficiaires
• Perte temporaire d'autonomie	4 400 €	6 bénéficiaires
• Service d'aide à domicile, perte temporaire d'autonomie	212 €	2 bénéficiaires
• Service d'aide à domicile action sociale	3 475 €	162 bénéficiaires
• Service d'aide à domicile assurance	63 392 €	140 bénéficiaires
• Service d'aide à domicile dépendance	15 328 €	17 bénéficiaires
• Aide au Mutualiste Aidant	6 125 €	18 bénéficiaires

Hospitalisation et soins coûteux

• Hospitalisation	1 802 265 €	
• Soins coûteux	67 812 €	383 bénéficiaires

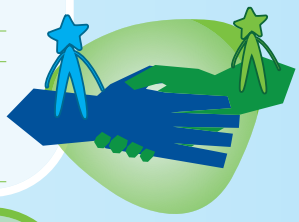

Actions sociales

• Aides exceptionnelles	7 900 €	10 bénéficiaires

Les prestations MGEN servies au regard des prestations Sécurité sociale

• Sécurité sociale :	29 296 526 €	69 %
• Complémentaire MGEN :	13 072 045 €	31 %

Votre Espace personnel

un outil supplémentaire pour être en contact avec MGEN

Vous pouvez avoir accès à votre espace personnel sur votre mobile grâce à l'application MGEN disponible sur les plateformes IOS et Android.

Les services suivants sont accessibles :

- *Mémorisation de vos identifiants pour un accès plus rapide*
- *Notification et visualisation de vos remboursements*
- *Possibilité de rechercher autour de vous, où que vous soyez en France, des professionnels de santé, des opticiens agréés Optistya ou des audioprothésistes du réseau Audistya*
- *Téléchargement de votre attestation de droits*

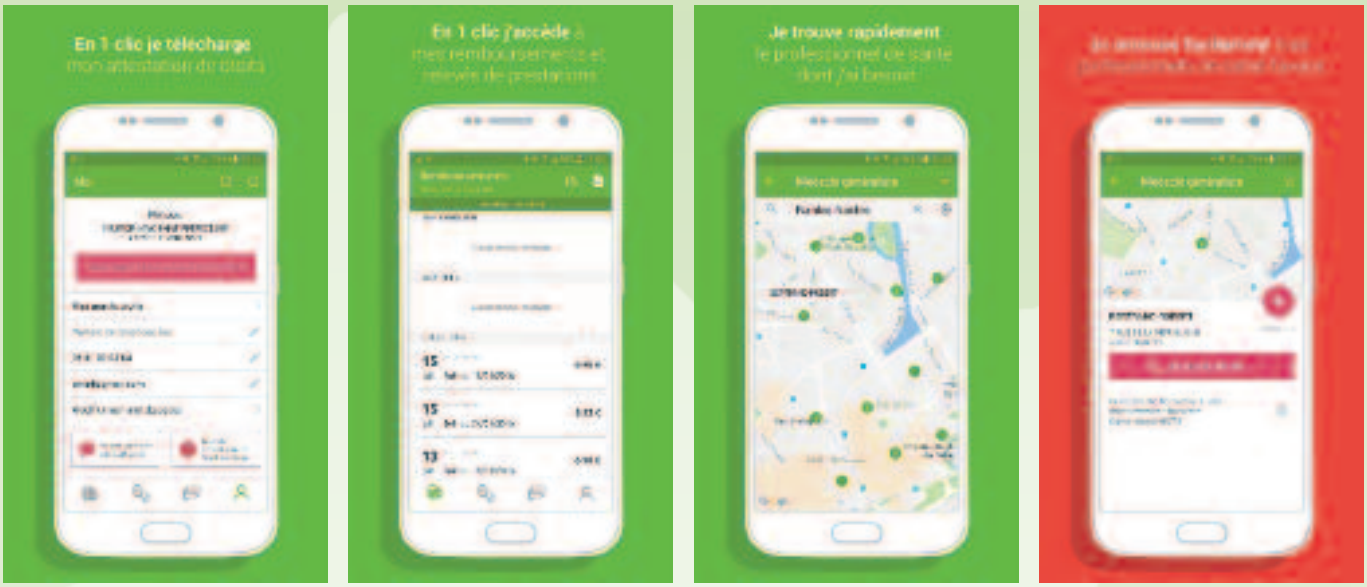

Convention médicale et ameli.fr

La convention médicale est un ensemble de règles qui régit les relations entre l'assurance maladie et les médecins. Elle a été signée le 25 août 2016 et conclue pour une durée de cinq ans (2016-2021).

Voici les principales mesures :

- *la consultation du généraliste passera de 23 € à 25 € à partir du 1er mai 2017*
- *la consultation du spécialiste passera de 28 € à 30 € à compter du 1er juillet 2017*
- *deux nouvelles consultations pour les actes complexes à 46 € pour les pathologies telles que la sclérose en plaque ou l'épilepsie… et très complexes à 60 € pour le traitement du cancer ou les maladies neurodégénératives…*
- *afin de maîtriser les dépassements d'honoraires, le CAS (Contrat d'Accès aux Soins) est remplacé par l'OPTAM (Option Pratique TArifaire Maîtrisée) pour les médecins du secteur 2 (à honoraires libres)*
- *pour inciter les médecins à s'installer dans les déserts médicaux, une aide à l'installation de 2 fois 25 000 € leur sera accordée soit 50 000 €.*

Pour connaître les secteurs tarifaires 1 et 2 des médecins et spécialistes, le site de la CNAM (Caisse Nationale d'Assurance Maladie) « ameli.fr » vous renseigne sur les pratiques tarifaires et vous donne la fourchette des dépassements d'honoraires du secteur 2. D'autres fonctionnalités vous sont également proposées telle que la déclaration du médecin traitant.

Pagayer contre le cancer du sein

MGEN soutient la pratique sportive collaborative contre le cancer du sein

Pour le corps et la tête : les bienfaits du canoë-kayak et plus généralement d'une activité physique adaptée.

Comme l'a montré un médecin canadien – Dr Don McKenzie de l'Université de Vancouver – le fait de pagayer, dans un mouvement du haut vers le bas, réactive les voies de circulation lymphatique et permet d'améliorer la rééducation du bras situé du côté opéré. L'activité renforce aussi les muscles dorsaux, améliore la mobilité de l'épaule, diminue la sensation de fatigue, permet une meilleure tolérance des traitements. Comme c'est le cas de toute activité physique adaptée (APA), elle réduit aussi le risque de récidive et augmente le taux de survie des patientes. Sans compter bien sûr, l'impact psychologique, avec la confiance retrouvée et une meilleure estime de soi.

En matière de promotion de la santé des femmes, le groupe MGEN s'appuie sur l'un de ses axes de travail majeurs : le « sport santé ». Un axe qu'il a choisi de développer particulièrement car les bénéfices de la pratique des activités physiques et sportives sont de plus en plus reconnus pour accompagner le traitement des pathologies ou pour prévenir les risques. En santé féminine spécifiquement, l'activité physique est un facteur de réduction des risques d'apparition et de récidive du cancer du sein mais aussi de diminution de la fatigue lors d'une chimiothérapie ou radiothérapie. De plus, la pratique sportive en groupe crée un fort lien social entre les femmes leur permettant de se soutenir et de lutter ensemble contre la maladie.

Le club de canoë-kayak de l'APACH, en partenariat avec la MGEN, vous propose 20 séances de Canoë à partir du 28 Avril 2017, dans une embarcation multi-places pour mieux vivre son corps après une opération du cancer du sein.

- ***Dates :***

Tous les vendredis à partir du 28 avril 2017 à 14h

- ***Tarifs :***

100€ tarif forfaitaire pour un cycle de 20 séances comprenant le prêt du matériel, l'encadrement, les déplacements et l'assurance.

Prise en charge 40 % du coût pour les membres de la MGEN

Conditions générales d'accès :

- *Savoir nager 25 mètres*
- *Présenter une attestation médicale de non contre-indication à la pratique du canoë-kayak.*

Pour tout renseignement complémentaire : 06 63 13 14 23
apach@apach.eu

Club Canoë-Kayak APACH

Parce que votre voix est précieuse… MGEN met à disposition une application destinée à mieux la connaître, à l'analyser et à s'exercer.

L'application Vocal'iz est disponible sur IOS et Android. Elle a été pensée en collaboration avec la Fédération Nationale des Orthophonistes et l'Institut de Recherche et de Coordination Acoustique / Musique (IRCAM) pour vous aider à préserver et à améliorer vos performances vocales.

1 • Analysez votre voix en réalisant votre carte d'identité vocale
2 • Comprenez comment fonctionne votre voix et quelles sont ses caractéristiques
3 • Entrainez votre voix grâce aux 5 programmes d'accompagnement Vocal'iz.

VOUS RENCONTREZ DES DIFFICULTÉS
DANS VOTRE VIE PROFESSIONNELLE OU PERSONNELLE ?

ÉCHANGEZ AVEC UN(E) PSYCHOLOGUE

en face-à-face
à l'Espace d'Accueil et d'Écoute

par téléphone
du lundi au vendredi

Appelez le

0 805 500 005 Service & appel gratuits

de 8h30 à 18h30

Service anonyme, confidentiel et gratuit
Réservé aux agents du MENESR

RéseauxPAS
ESPACE D'ACCUEIL ET D'ÉCOUTE

mgen